



Montesson, le 24 mai 2022

JDA MONTESSON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 8 JUIN A 20h00 AU DOJO

Convocation

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous êtes **cordialement conviés** à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre club pour débattre sur l'ordre du jour précisé ci-dessous **avant de partager le pot de l'amitié** :

Assemblée générale ordinaire

- 1- Rapport moral du président
- 2- Bilan des activités 2019-2021
- 3- Bilan financier 2019-2020 et 2020-2021 – quitus au trésorier
- 4- Election du Comité directeur (moitié sortante) (1)
- 5- Election du bureau par le nouveau Comité directeur constitué
- 6- Orientations et perspectives à venir
- 7- Questions diverses

L'ouverture des inscriptions à cette assemblée générale (participants et procurations) se fera au dojo le mercredi 8 juin à partir de 19h30.

La présente convocation vaut également convocation pour une seconde Assemblée Générale Ordinaire qui, en l'absence du quorum, se déroulerait à partir de 20h30 au même endroit et débattrait sur le même ordre du jour.

En cas d'absence, merci de donner votre procuration à un adhérent qui sera présent ou de la renvoyer (dûment renseignée et signée) par mail à l'adresse mail du club, judo-club-montesson@orange.fr ou au secrétariat du Judo Club, Dojo de Montesson, 65 av Gabriel Péri 78360 Montesson

Le Président du JDA Montesson
Pierre Jarriot.

Rappels :

Est électeur tout membre actif (licencié du JDA Montesson) de plus de 14 ans le jour de l'assemblée, adhérent depuis plus de 6 mois au JDA Montesson et à jour de sa cotisation. Les parents ou tuteurs des membres actifs de moins de 14 ans le jour de l'assemblée ne disposent que d'une voix consultative.

Le quorum est atteint à compter de la présence ou représentation à l'assemblée générale ordinaire d'un quart des électeurs.

Le formulaire de procuration se trouve au verso de la présente convocation.

- (1) **POUR CELA, si vous souhaitez être membre du comité directeur du club, merci de nous faire parvenir vos candidatures au plus tard le jour de l'assemblée et d'être présent à cette assemblée.**



Montesson, le 24 mai 2022

PROCURATION : si absence, à communiquer à un adhérent ou à renvoyer par mail à judo-club-montesson@orange.fr ou au secrétariat du Judo Club, Dojo de Montesson, 65 av Gabriel Péri 78360 Montesson (dûment renseignée et signée).

Je soussigné(e)

Donne pouvoir à

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire du JDA Montesson, le Mercredi 8 juin 2022 et y prendre toutes décisions et émettre tous votes en mon nom.

Fait à :

Le :

Signature :

Attention : le nombre de procurations reçues est limité à deux par membre actif présent à l'assemblée.